



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VESANCY**

**Du 05/04/2022**  
(Convocation 29/03/2022)

L'an deux mille vingt-deux, le cinq Avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 Mars 2022, s'est réuni à la salle des fêtes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MUGNIER, Maire.

Présents : M. Bernard MUGNIER (maire), Mme Françoise FONTAINE (1<sup>er</sup> adjointe), M. Gilles BILLION (2<sup>ème</sup> adjoint), M. Adrien ORIEZ, M. Arnaud MAILLARD, Mme Ghislaine SEILER, M. Damien GRENIER, Mme Françoise CONSANI, M. Eric DUCRET

Représentés : M. Philippe HOULLEMARE donne pouvoir à M. Damien GRENIER  
M. Mark BÜTTNER, donne pouvoir à M. Françoise CONSANI

Secrétaire de séance : Mme Françoise FONTAINE

Début de séance : 20h20

✓ **Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 1<sup>ER</sup> Février 2022.**

**FINANCES : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER**

**1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2021**

Monsieur le Maire quitte la séance lors du vote du Compte Administratif (CA).

Désignation d'un président de séance pour le point du compte administratif : Madame Françoise FONTAINE, 1<sup>ère</sup> adjointe, est proposée.

**Section de fonctionnement** - Les résultats de clôture de l'exercice 2021 s'établissent comme suit :

	Crédits ouverts 2021	Réalisés 2021	Réalisés 2020
Dépenses	576 396,27 €	466 954,95 €	590 491,79
Recettes	576 396,27 €	554 578,69 €	727 276,06 €
Résultat du réalisé de l'exercice (A)		87 623,74 €	136 784,27 €
Résultat de l'année précédente reporté (B)		76 784,27 €	
Résultat de fonctionnement 2021 (A+ B)		+ 164 408,01 €	

Section d'investissement - Les résultats de clôture de l'exercice 2021 s'établissent comme suit :

	Crédits ouverts 2021	Réalisés 2021	Reste à réaliser
Dépenses	941 413,85 €	308 337,30 €	0 €
Recettes	471 598,85 €	436 591,25 €	0 €
Résultat du réalisé de l'exercice (A)		128 253,95 €	0 €
Résultat de l'année précédente reporté (B)	480 698,90 €	480 698,90 €	
Résultat d'investissement 2021 (A+ B)		+ 608 952,85 €	0 €
<b>Résultat définitif 2021</b>		<b>+ 773 360,86 €</b>	

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés (10 voix puisque Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget de la commune.

*Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.*

## **2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le compte de gestion du receveur municipal fait apparaître :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2021 : 87 623,74 €

Excédent d'investissement au 31/12/2021 : 128 253,95 €

Résultat global 2021 : 215 877,69 €

Résultat Définitif 2021 : 773 360,86 €

Le résultat du compte de gestion est conforme au compte administratif.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme.

## **3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le compte administratif de l'exercice 2021 approuvé par l'assemblée fait apparaître un excédent de fonctionnement de 164 408,01 € correspondant au résultat de l'exercice 2021.

Il est proposé de reporter une part de cet excédent de 164 408,01 € en investissement au compte 1068 capitalisation des résultats pour 120 000 € et l'autre part en section de fonctionnement pour 44 408,01 €.

L'assemblée approuve, à l'unanimité des présents et représentés, l'affectation du résultat de fonctionnement tel que présenté ci-dessus.

## 4. BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le Budget Primitif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles pour la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

### *I - La section de fonctionnement*

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Charges à caractère général	196 152	Produits des services et du domaine	69 980
Charges de personnel	206 200	Impôts et taxes	247 447
Autres charges de gestion	53 100	Dotations et participations	180 600
Atténuation de produits	58 785	Autres produits de gestion courante	19 900
Charges exceptionnelles	1 100	Produits exceptionnels	3 000
Dépenses imprévues	26 661,66	Atténuation de charges	3 617,16
Opération d'ordre de transfert	26 903,51		
Dotation aux amortissements	50	Résultat de fonctionnement reporté	44 408,01
<b>TOTAL</b>	<b>568 952,17</b>	<b>TOTAL</b>	<b>568 952,17</b>

### **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles du budget de fonctionnement s'élèvent à 568 952,17 €.

Ces dépenses regroupent l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, la rémunération du personnel, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations dues (SDIS, SIEA, CAPG...), les subventions versées aux associations...

Les charges à caractère général prennent en compte les réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations notamment l'augmentation des tarifs de l'énergie et du carburant. Cette section intègre toutes les dépenses de fournitures administratives, de petits équipements, de fournitures scolaires, d'entretien et de réparation des équipements, des bâtiments et des véhicules... Les dépenses tiennent compte des interventions indispensables pour le maintien du patrimoine et pour la sécurité.

On retrouve aussi les autres services extérieur (Police Municipale, entretien des bâtiments, transports, honoraires d'avocat, ADS, Portage repas, contribution ONF...). Les dépenses bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté en début d'année par l'agent de L'ONF.

- Les dépenses du personnel ont tenu compte des mouvements de personnel (départ du secrétaire de Mairie) et l'embauche d'un agent vacataire.
- Les autres charges de gestion intègrent les indemnités des élus, les contributions aux organismes de rattachement (SDIS, SIEA, Parc Naturel, AGEDI, France Bois Forêt...), les subventions aux associations et les éventuels frais de mission.

- La section atténuation de produits prend en compte le reversement FNGIR et le fonds de péréquation des recettes fiscales.
- Les charges exceptionnelles sont une enveloppe prévisionnelle pour secours et dots.

### Les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont abondées par les recettes qui ont intégrées :

- Les recettes des services et patrimoine en tenant compte des réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations. Les recettes bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté par l'agent de L'ONF et validé par le conseil.
- Les recettes fiscales ont été évaluées selon une estimation tenant compte des résultats de 2021 et d'une revalorisation des bases annoncées avec des taux inchangés par rapport à 2021. Malgré la réforme fiscale sur la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat s'est engagé à compenser les pertes de recettes.
- Les autres produits de gestion courante comprennent les revenus des immeubles.
- Les produits exceptionnels intègrent les éventuels dons et indemnités d'assurance reçus.

---

### *II - La section d'investissement*

---

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Opérations d'équipement :	330 406.46	Apports, dotations et réserves	308 883
11. Logiciel	5 000	Subventions d'investissement :	55 366
12. Bois	5 000	12. Bois	2 378
13. Ecole	17 000	13. Ecole	0
14. Bâtiments divers	23 406.46	15. Voirie – réseaux	0
15. Voirie - réseaux	215 000	18. Château	52 988
18. Château	65 000		
Non individualisée	150 000		
Emprunts et dettes assimilées	0		
Dépenses imprévues	39 000		
<b>TOTAL</b>	<b>519 406.46</b>	<b>TOTAL</b>	<b>364 249</b>
		Amortissement des immobilisations	26 903.51
		Solde d'exécution section d'investissement	128 253,95
<b>TOTAL</b>	<b>519 406.46</b>	<b>TOTAL</b>	<b>519 406.46</b>

### **Les recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement intègrent essentiellement :

- Le report des résultats d'investissement de l'année précédente : 128 253,95 € ;
- Les Taxes d'aménagement 48 883 €
- Le FCTVA sur les dépenses 2020 : 140 000 €.
- Le report de la section fonctionnement : 120 000 € ;
- Le solde du versement des subventions annoncées pour le château (phases 2 et 3) et la subvention sylv'actes ;

### **Les dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement intègrent :

- Des Frais d'études pour le projet école ainsi que pour le projet voie et parking
- Travaux de la Vesancière
- Travaux raccordement eau potable, eau usées et électricité pour projet école
- En voirie une provision de 150 000 € pour le changement du tracteur et divers matériels
- L'installation de la pompe à chaleur : 50 000 €
- Provision pour des acquisitions de terrain 50 000 €
- Travaux de réfection de l'accueil et bureau de la Mairie
- Aménagement du préau de l'école
- Dépenses imprévues pour 39 000 €.

**L'assemblée approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif (BP) pour l'année 2022 présenté ci-dessus.**

## **5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Chaque année, l'assemblée délibérante vote les taux d'imposition de la fiscalité directe locale applicable sur son territoire. Cette année, seuls les taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) sont à voter.

En effet, la réforme de la taxe d'habitation (TH) prévoit la suppression du paiement de cette dernière pour la totalité des administrés en 2023.

Depuis 2020, la commune ne vote plus le taux de TH. En 2022, le produit de la TH sur les résidences principales sera perçu par l'Etat en lieu et place des communes. La perte de recettes engendrée est compensée par le **transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**. L'éventuel écart restant sera corrigé par un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur.

Le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2022, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2021.

Ainsi, il est proposé de conserver les taux de 2021 et de voter les taux suivants pour 2022 :

- **TFPB : 22,39 %** soit 8,42 % (taux communal) + 13,97 % (taux départemental)
- **TFPNB : 38,69 %.**

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, vote les taux d'imposition de TFPB et TFPNB pour 2022, respectivement à 22,39 % et 38,69 %.**

## **6. DEPENSES EXCEPTIONNELLES PEVV**

Dans le cadre de ses animations, l'association PEVV décore la fontaine du château pour les fêtes de fin d'année. Cette activité occasionne des frais importants. Cette année les dépenses s'élèvent à 408,50 €. L'association sollicite donc une aide exceptionnelle pour pallier aux frais occasionnés.

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'allouer une aide exceptionnelle à l'association d'un montant des dépenses soit 408,50 €.**

### **ENVIRONNEMENT : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER**

## **7. TRAVAUX D'AMELIORATION PASTORALE ET SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de travaux de réhabilitation de l'alpage de la Vesancière. Suite à la reprise de l'alpage par Florent Agnoletti, éleveur dans le Pays de Gex en 2021. La Commune souhaite effectuer des travaux pour installer durablement l'activité pastorale et faciliter le travail de l'alpagiste.

Les travaux suivants sont à prévoir :

La réfection de l'accès, la pose d'une clôture électrique fixe et des franchissements de clôtures, la pose d'un Plymouth pour raccorder la citerne au bac et enfin la pose d'un passage canadien à la place du passage à baguette en haut du mont.

Le coût total des travaux s'élève à 37 730 € HT auxquels il faut ajouter les frais d'étude et d'appui de la SEMA pour 3 701,5 € HT soit un total de 41 431,5 € HT.

Les travaux de mise en valeur des espaces pastoraux sont subventionnés à hauteur de 70% du montant total des dépenses.

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés**

**APPROUVE** le projet de travaux d'amélioration pastorale sur l'alpage de la Vesancière

**VALIDE** la proposition de l'entreprise JTA pour un montant total de 37 730 € HT

**VALIDE** la proposition d'accompagnement de la SEMA pour un montant de 3 701,5 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention dans le cadre de l'appel à candidature pour « la mise en valeur des espaces pastoraux » et à signer les documents relatifs à la demande d'aide du projet.

**VALIDE** le plan de financement suivant pour un montant global de dépenses de

41 431,50 € HT :

FEADER 35 % soit 14 501,03 €

FNADT 35% soit 14 501,03 €

Soit un total de 29 002,05 € (70% de subvention) *La répartition des participations des différents financeurs indiqués est susceptible d'évoluer sans remettre en cause le taux de financement global du projet. Reste à charge pour la Commune : 12 429,45 €*

## **SCOLAIRE : Rapporteur Madame Françoise FONTAINE**

### **8. COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ÉCOLE**

Mme FONTAINE fait le point sur le dernier conseil d'école. Toutes les demandes de l'école ont été honorées. La pose de la clochette pour la porte de l'ancienne cure sera installée cette semaine.

### **9. COMMISSION SCOLAIRE**

M. Arnaud MAILLARD fait un point sur la commission scolaire qui a eu lieu le 15 mars dernier.

L'effectif des enfants scolarisés à Vesancy est en hausse. Au vu des constructions prévues il est possible que cela augmente encore.

L'assemblée est invitée à délibérer pour réaliser diverses études afin d'apporter des solutions aux éventuelles hausses d'effectif.

Il est proposé de faire une étude pour réaménager l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en école, bureau, classe supplémentaire ou autre...

Afin de prévoir une solution temporaire, il est proposé de créer tous les réseaux nécessaires au fonctionnement d'une école pour la pose d'un module préfabriqué.

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de ces études et de ces travaux et **précise** que les crédits sont prévus au budget 2022

## **PERSONNEL COMMUNAL : Rapporteur Madame Françoise FONTAINE**

### **10. PROMOTION INTERNE - AGENT DE MAITRISE**

Etant donné l'élaboration du budget, les documents nécessaires pour présenter ce point d'ordre du jour n'ont pas pu être rédigés dans les temps. Il est proposé de porter ce point au prochain conseil municipal.

### **11. AGENT RECENSEUR – MME JONKER**

Mme JONKER a été agent recenseur lors du recensement de la mi-janvier à la mi-février. Son salaire avait été délibéré lors de la séance du 10 juillet 2020. Il avait été alors décidé que l'agent recenseur serait rémunéré en fonction des feuilles et bulletins complétés. Or un certain nombre de foyers ont complété leurs documents par internet, ces résultats ne sont donc pas comptabilisés dans son salaire. Il est donc proposé à l'assemblée de d'offrir un bon cadeau/bon d'achat d'une valeur de 200 € afin de compléter son salaire et la remercier pour le travail effectué.

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'offrir un bon cadeau (dans la Galerie de ValThoiry ou autre) , fixe la valeur du bon cadeau à 200,00 € et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.**



## **12. REPAS DE « FIN » D'ANNEE**

Maintenant que le pass vaccinal n'est plus d'actualité, il est proposé d'en profiter et de réunir élus et personnel communal autour d'un repas pour un moment festif. Maxime et Eliane seront également conviés pour ce moment de partage. Le repas se fera au restaurant ô château un vendredi soir de mai.

**ADHESION - CONTRATS - JURIDIQUE : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER**

## **13. ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

La Fondation du Patrimoine a accompagné la commune dans la collecte de fonds privés pour l'opération de réhabilitation du château.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2022. La cotisation est de 55 €.

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, décide de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2022 et autorise le Maire à signer tout document nécessaire au renouvellement et Dit que les crédits sont prévus au compte 6281.**

**ANIMATION – VIE LOCALE : Rapporteurs Mesdames Ghislaine SEILER et FRANCOISE FONTAINE**

## **14. CINEMA EN PLEIN AIR**

Lors de sa séance du 8 juin 2021, le Conseil Municipal avait décidé d'organiser une séance de cinéma en plein air en partenariat avec Cinébus, une compagnie de cinéma itinérant de la Haute-Savoie. Avec la crise sanitaire cet évènement n'a pu avoir lieu.

Mme Ghislaine SEILER expose :

Pour rappel le coût de la séance :

- Prestation de l'association : 900 € TTC
- Frais de déplacement : 0,80€/km (augmentation de 10cts par rapport à l'an passé), A/R depuis Sillingy, soit depuis Vesancy 66 kms x 2 x 0,80 € = 105,60 €
- Coût de location du film auprès des ayants-droits : entre 250 € et 650 €.
- Le film proposé : Fine Fleur, un film tout public

**L'assemblée délibérante, à 10 voix Pour et 1 abstention (Bernard MUGNIER), valide l'organisation d'une séance de cinéma en plein air le 1er juillet 2022, précise qu'il faudra vérifier tous les aspects techniques au bon déroulement de cette animation, notamment taille de l'écran et un repli en cas de mauvais temps et autorise le Maire à signer la convention avec l'association Cinébus et toutes autres pièces administratives, techniques ou financières nécessaires au bon déroulement de cet évènement.**



## **15. TOT OU T'ARTS**

Pour information, Françoise fontaine a reçu M. MOISAN, responsable du centre sociale Les libellules de Gex. Lors de cet entretien il a été vu les différents besoins matériel et humain pour l'organisation de la soirée Tôt ou t'Arts.

Pour mémo le Conseil Municipal, lors de sa séance du 2 novembre 2021, avait approuvé la participation de la Commune à l'édition 2022 du festival « Tôt ou T'Arts » et autorisé le Maire à signer une convention avec le CSC Les Libellules pour l'accueil d'un spectacle sur la Commune pour l'édition 2022 pour un montant de 800 € TTC.

Ce spectacle aura lieu le 24 juin 2022. Voici les différents points qui ont été traités lors cette entrevue avec Monsieur Moisan :

- En fin de matinée, il faudra accueillir les artistes, visite des lieux et aide à l'installation (branchement électrique, mise en place des barrières pour sécuriser le périmètre et permettre l'installation de la scène et des bancs)
- Prévoir une buvette et petite restauration. Il est proposé de faire appel à une association pour la buvette et de voir pour un partenariat avec ô château pour la restauration.
- Prévoir une solution de repli en cas de mauvais temps, attention la salle doit avoir une certaine hauteur de plafond. Françoise FONTAINE doit voir avec ô château que la salle LAFORET reste disponible pour ce jour-là.
- Prévoir un lieu pour les « loges » avec branchement électrique, tables et portant.
- Prévoir un « snacking » pour l'après midi (fruits, charcuterie, boissons...)
- Prévoir le repas de 10 personnes, artistes et intervenants tôt ou t'arts.
- Il faudra bien communiquer (affiches, PanneauPocket, site internet, école...) afin qu'une grande partie du village vienne profiter de ce moment festif.

## **16. ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS – SALLE**

Le document officiel de demande de subvention a été envoyé à toutes les associations de la commune. Les associations qui souhaitent bénéficier d'une subvention de la part de la commune doivent compléter le dossier et le retourner avant le 15 avril 2022. A l'heure actuelle nous avons reçu cinq demandes. Monsieur le Maire précise que même si le dossier paraît impressionnant il est très simple à compléter.

Lors du prochain conseil municipal il sera proposé de délibérer sur les montants alloués en fonction des dossiers reçus.

Concernant les salles communales, il est rappelé que les associations ont droit à la gratuité des salles Balthazar et l'ancienne Cure. Cependant les associations doivent fournir un planning avec leurs demandes d'occupation en septembre afin de pouvoir organiser les autres locations.

La salle LAFORET est quant à elle gratuite une fois par an. Pour information un four sera installé dans la cuisine.

## **17. ACHAT TERRAINS – VENTE DUTRAIVE/VENARRE**

Lors de sa séance du 6 avril 2021, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir une partie des parcelles cadastrées B n°141 et B n°937. Et avait autorisé le Maire à faire une proposition d'achat à 5€/m<sup>2</sup> pour un montant total de 25 680 € ;

Après discussion avec les propriétaires, ceux-ci demandent une revalorisation du prix à 6€ le m<sup>2</sup> soit un montant total de 30 816 €.

Madame SEILER demande des précisions quand au passage pour accéder sur ces parcelles. Monsieur le Maire donne les précisions nécessaires.

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'acquérir les surfaces susvisées ; Accepte la revalorisation du prix à 6 €/m<sup>2</sup> ; décide de prendre en charge tous les frais résultants de cette transaction (frais de géomètre et frais de notaire) et autorise le Maire à signer les actes de vente et tous documents nécessaires à l'achat des parcelles susvisées au nom et pour le compte de la Commune de Vesancy.**

## **18. TRAVAUX REFECTION ACCUEIL MAIRIE ET BUREAU**

Dans la continuité de la rénovation du château le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de faire un rafraîchissement de la Mairie (accueil ainsi que les archives et le bureau adjacents). Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises.

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux, dit que le montant de ces travaux sont prévus dans la section investissement du budget 2022 et autorise le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès de différents organismes et de signer tous documents nécessaires à ces dossiers.**

## **19. DOSSIERS EN COURS**

- **Déclarations Préalables (DP) :**

N° de dossier	Nom	Adresse du projet	Description	Etat
DP 00143621B0031	Monsieur ORIEZ Adrien	257, rue du château	Mur de clôture	<b>Favorable</b>
DP 00143621B0034	Monsieur VANDERSTIGEL Jean	130, route de la Vesancière	Confortement d'un mur de soutènement	<b>En cours d'instruction</b>
DP 00143622B001	ROBBEZ Patrick	84 route de la Bottenay	Abri de jardin	<b>Refus</b>
DP 00143622B002	G2T IMMO	370 route de la Bottenay	Division en vue de construire	<b>Refus</b>
DP 00143622B003	SP DEVELOPMENT	453 rue du château	Travaux sur construction existante	<b>En cours d'instruction</b>
DP 00143622B004	DELLENBACH Fanny	49 route de Bottenay	Abri de jardin	<b>En cours d'instruction</b>
DP 00143622B005	PARFENOVA Anastasia	137 chemin du Cret	Changement de portail	<b>En cours d'instruction</b>

- Permis de Construire (PC) :

N° de dossier	Nom	Adresse du projet	Description	Etat
PC 00143621B0007	SCCV Les allées de la Fruitière représentée par CROZET Yannick	Rue de la Fruitière	10 maisons individuelles	<i>En cours d'instruction</i>
PC 00143621B0008	Monsieur FONTAINE Quentin	114, Route de la Chapelle	Réhabilitation d'une ferme en maison d'habitation	<i>favorable</i>
PC 0014321B0010	Monsieur BERTHON Cédric	Route de la Combette	Maison individuelle De 146 m2	<i>En cours d'instruction</i>
PC 0014321B0011	Madame ADAMO Jessy	Route de la Combette	Maison individuelle de 138 m2	<i>En cours d'instruction</i>

- Permis de Démolir (PD) :

N° de dossier	Nom	Adresse du projet	Description	Etat
PD 00143622B0001	SP DEVELOPMENT	453 rue du château	Démolition du garage pour création places parking	<i>En cours d'instruction</i>

## DIVERS

### 20. POINT SUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Les élus ont eu les pièces jointes lors de la convocation. Rien n'est à signaler.*

### 21. POINT SUR LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Mme Ghislaine SEILER demande à ce que la commune communique sur l'existence de l'association Bulle Rose qui accompagne les aidants des malades du cancer. Une affiche sera partagée sur PanneauPocket.

### 22. PERMANENCES DES PROCHAINS SCRUTINS

Il reste des créneaux de disponibles pour les permanences des 2 scrutins (présidentielles en avril et les législatives de juin). Les conseillers s'inscrivent sur les créneaux libres. Eric DUCRET précise qu'un mail d'information aurait dû être envoyé en amont afin qu'il y ait le choix sur les créneaux.

### 23. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La date de la commission est fixée au 26/04/2022 à 16h

*La séance est levée à 23h20.*

Le Secrétaire de séance  
Françoise FONTAINE

*Fontaine*

Le Président de séance et Maire,  
Bernard MUGNIER



*Mugnier*

